

FICHE TECHNIQUE IGNIFUGEANT BC11 / CBC 110

DESCRIPTION

BC11 / CBC 110 est un produit ignifuge servant à retarder l'inflammation, à limiter la post-combustion et à retarder la chute de propriétés mécaniques du bois, des cartons, et des matériaux à base de fibres végétales naturelles dont l'imprégnation est possible.

EMPLOI

BC11 / CBC 110 se présente sous forme liquide (sans COV ni formaldéhyde), inodore et incolore.

Il est prêt à l'emploi. Il peut être coloré (colorant poudre ou acrylique liquide) pour obtenir un effet esthétique ou une traçabilité. Le matériau ignifugé, une fois sec, peut être lasuré, peint ou vernis mais uniquement avec des produits non-déclassants. Préviens la propagation des flammes et de l'incendie et réduit le développement de la fumée.

Doit être utilisé dans des locaux secs et fermés en intérieur.

AVANTAGES

BC11 / CBC 110 est non-toxique, inodore et sans danger lors de son emploi dans le respect des règles de sécurité élémentaires.

RÉSULTATS DE RÉACTION AU FEU

M1 selon la norme NF P92-512. PV du FCBA n° CM-15-B-023-2 (support bois)

M1 selon la norme NF P92-512. PV du FCBA n° CM-16-B-030 (support carton)

STOCKAGE

Le stockage doit être réalisé dans l'emballage d'origine non entamé. Stocker à des températures entre +5°C et +30°C : 24 mois à partir de la date de production.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Densité : env. 1,2 g/cm³ à 20°C

Teneur en corps solides (masse) : N/A

pH : env. 4,2

INFORMATION SUR LES SYSTÈMES

BC11 / CBC 110 est une solution aqueuse ignifuge qui améliore le classement de réaction au feu des supports sur lesquels il est appliqué en retardant l'inflammation et en inhibant la propagation des flammes et de la combustion.

Il permet d'obtenir jusqu'à un classement M1 suivant le support et le mode d'application.

MISE EN ŒUVRE ET PRÉPARATION DU SUPPORT

Le support doit être sec, exempt de poussière, huile, cire, graisse, salissure, résine, etc. **BC11 / CBC 110** s'applique de 3 façons sur support sec, poreux, recto/verso + les chants :

- Par pulvérisation « à refus » avec buse à jet plat.
- Par trempage (immersion totale dans le produit ignifuge).
- Par imprégnation en autoclave sous vide d'air et pression (pour le bois).

Il est conseillé de laisser sécher entre 12 et 72 heures suivant la température et l'hygrométrie, de manière naturelle ou accélérée. Un léger rétrécissement de la fibre peut survenir.

CONDITIONS D'APPLICATION / LIMITES

Température du support

Au minimum +5°C, au maximum +30°C

Rendements indicatifs

La consommation de **BC11 / CBC 110** doit être de 30% de la masse du support.

- Ex.: pour ignifuger 200g de carton, il faudra 60g de **BC11 / CBC 110**.
La masse du carton humide avant séchage doit être de 260 g.

Nettoyage du matériel

Avec de l'eau chaude, immédiatement après la fin des travaux.

Autres remarques

Traitement préliminaires avec des produits de préservation du bois. Il faut tester au préalable la compatibilité avec **BC11 / CBC 110** sur une petite surface.

TRANSPORT ET UTILISATION : CE PRODUIT NE RENTRE PAS DANS LA CLASSIFICATION DES PRODUITS DANGEREUX POUR SON TRANSPORT ET SON UTILISATION.

TRÈS IMPORTANT

La présente attestation est remise à l'applicateur du produit, lequel s'engage formellement à respecter strictement les conditions d'application et de traitement dictées par le fabricant de l'ignifugeant BC11 / CBC 110.

Un traitement d'ignifugation nécessite le respect de 2 conditions essentielles pour que les articles ou matériaux qu'il protège bénéficient des résultats attendus :

- Le produit utilisé doit être adapté au support qu'il doit protéger : les produits de traitement peuvent être différents selon la nature du matériau sur lequel ils s'appliquent.
- L'applicateur doit respecter strictement les conditions d'application mentionnées dans la fiche technique ci-dessus.

Le non respect de l'une ou l'autre de ces conditions ne peut en aucun cas permettre de garantir l'efficacité d'un produit de traitement d'ignifugation, ni l'atteinte du niveau du classement M1 espéré.

Les informations contenues dans la présente notice sont fondées sur les résultats d'essais réalisés et de l'expérience acquise à ce jour. Elles serviront d'indication à notre clientèle et ne pourront en aucun cas engager notre responsabilité, en raison des différents facteurs qui échappent à notre contrôle (stockage, mise en œuvre, etc.). Nous vous engageons à prendre contact avec nos services pour tout complément d'informations et vérifier que l'édition de la fiche en votre possession est toujours en vigueur.

COMODO

10 Chemin Lou Tribail - 33610 CESTAS

Tél. 05 56 78 78 10

Mail : info@comodo.fr • www.normequip.com

SIRET : 418 220 976 000 58 • SAS AU CAPITAL DE 300000 EUROS



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

N° CM-15-B-023-2

valable 5 ans à compter du 21/12/2015

Marque commerciale : HYDROFLAM BC 11

Description sommaire :

- ✓ Composition globale : solution ignifugeante à base de dérivés azotés et divers agents mouillants et tension-actifs appliquée par trempage sur planche de sapin du Nord de 10 mm d'épaisseur.
 - ✓ Taux d'agent ignifugeant moyen : 18 à 19 % (m/m sec)
 - ✓ Masse volumique moyenne du support traité déterminée au laboratoire : 700 (+/-50) kg/m³
- Le détail de la description du produit est indiqué dans le rapport d'essai en appui cité ci-après.

Rapport d'essais : n° 404/15/301-2 du 21/12/2015

Nature des essais : Essai par rayonnement
Epreuve de durabilité selon NF P92-512

Classement : M1

Ce classement est valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE. En accord avec le RPC, le classement M du produit ne peut être utilisé dans le cas d'une mise sur le marché comme produit de construction.

Domaine d'application : AM 9 – éléments de décoration en relief / AM 14 – cloisons coulissantes / AM 15 et 16 – gros mobilier et agencement principal / AM 18 - Siège (Structure)/ Ferroviaire

Durabilité du classement : non limitée a priori (usage intérieur)
(compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais en annexe de ce document)

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1904.

Siège social
10, rue Gallée
77420 Champs-sur-Mame
Tél +33 (0)1 72 84 97 84

Bordeaux, le 21 Décembre 2015

SIGNE

La Responsable Technique Feu

Véronique GEORGES

APPROUVE

L'Expert Feu

Jean-Marie GAILLARD

Bordeaux
Allée de Boutaut - BP 227
33028 Bordeaux Cedex
Tél +33 (0)5 56 43 63 00
Fax +33 (0)5 56 43 64 80

www.fcba.fr

Siret 775 680 903 00132
APE 7219 Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

N° CM-16-B-030

valable 5 ans à compter du 12/12/2016

Marque commerciale : **FLAMBOARD – Cartons ignifugés**

Description sommaire :

Cartons ignifugés par aspersion avec le produit Hydroflam BCII à base de phosphates d'ammonium (les taux de rétention du produit ignifugeant sont confidentiels et mentionnés dans le rapport d'essai n° 404/16/354):

- ✓ Epaisseur : 3 à 25 mm
- ✓ Simple cannelure, double cannelure, triple cannelure et nid d'abeille
- ✓ Densités de 55 à 250 kg/m³

Le détail de la description du produit est indiqué dans le rapport d'essai en appui cité ci-après.

Rapport d'essais : n° 404/16/354 du 12/12/2016

Nature des essais : Essai par rayonnement

Classement : M1

Ce classement est valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE. En accord avec le RPC, le classement M du produit ne peut être utilisé dans le cas d'une mise sur le marché comme produit de construction.

Durabilité du classement : non limitée à priori (usage intérieur)

(compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais en annexe de ce document)

Domaine d'application : AM 9 – éléments de décoration en relief / AM 14 – cloisons coulissantes / AM 15 et 16 – gros mobilier et agencement principal / AM 18 - Siège (Structure)/ Ferroviaire

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1904

Bordeaux, le 12 décembre 2016

SIGNE

La responsable technique feu

Sandra WARREN

APPROUVE

L'Expert Feu

Jean-Marie GAILLARD

Ce document comprend 1 page pour le Procès verbal de classement et 3 pages annexées pour le rapport d'essais.

Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral soit du procès verbal soit de l'intégralité du document.

Siège social
10, rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél +33 (0)1 72 84 07 84

Bordeaux
Allée de Boutaut - BP 227
33028 Bordeaux Cedex
Tél +33 (0)5 56 43 63 00
Fax +33 (0)5 56 43 64 80

www.fcba.fr

Siret 775 680 903 00132
APE 7219 Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement